

Le nouveau *Catéchisme* est-il catholique ?

par l'abbé Michel Simoulin

NDLR : Monsieur l'abbé Michel Simoulin, directeur du séminaire Saint-Pie X à Écône, a donné une conférence sur le nouveau catéchisme le 17 janvier 1993. Cette conférence a été publiée dans la revue Fideliter (n° 92 et 93). Monsieur l'abbé Simoulin a accepté de reprendre le texte de cette conférence pour en faire une étude plus approfondie à l'intention des lecteurs du Sel de la terre.

LA lecture et l'étude du nouveau *Catéchisme de l'Église catholique* sont déroutantes pour un esprit classique ou thomiste : on y trouve rarement des définitions simples et des distinctions claires. Ce catéchisme ressemble à un poème mystique, à une *symphonie* où tout se mêle, le classique et le moderne, des éléments de l'ancien catéchisme et des enseignements de l'Église conciliaire, pour chanter avec enthousiasme la splendeur de Dieu et de l'homme.

Parmi les rappels heureux, on peut noter : le fait de la création, l'existence des anges, la réalité d'Adam et Ève, le péché originel et le péché personnel, l'enfer et le purgatoire, les dix commandements, l'impossibilité de l'ordination des femmes et du mariage des « divorcés », le caractère criminel de l'avortement et de l'euthanasie, la possibilité de la peine de mort, etc. Mais, à côté de cela, on trouve des silences, des oublis, des contradictions et un certain nombre de « thèmes porteurs », étrangers à l'Église catholique, et que nous allons analyser ici. De ce mélange résulte une impression de confusion qui déroute l'esprit. En bref, une lecture capable de « séduire les élus eux-mêmes ¹ ».

Toutefois, avant de nous livrer à l'analyse de certains thèmes de cette *symphonie*, commençons par donner quelques interprétations authentiques du catéchisme.

¹ — De fait certains défenseurs de la Tradition ont cru devoir faire les éloges de ce nouveau catéchisme, ou du moins critiquer ceux qui le critiquaient (*NDLR*).

Les interprétations authentiques

Le pape Jean-Paul II

Le pape Jean-Paul II a ordonné la publication du *Catéchisme de l'Église catholique* par le moyen de la constitution apostolique *Fidei depositum*² du 11 octobre 1992. On y lit ceci :

« Après le renouvellement de la liturgie et la nouvelle codification du Droit canonique de l'Église latine et des canons des Églises orientales catholiques, ce catéchisme apportera une contribution très importante à *l'œuvre de renouveau de toute la vie ecclésiale, voulue et mise en application par le deuxième concile du Vatican.* » (p. 1) « Pour moi – qui ai eu la grâce d'y participer et de collaborer activement à son déroulement –, *Vatican II* a toujours été, et est d'une manière particulière en ces années de mon pontificat, *le point constant de référence de toute mon action pastorale*, dans l'effort conscient de traduire ses directives par une application concrète et fidèle, au niveau de chaque Église et de toute l'Église. *Il faut sans cesse revenir à cette source.* » (p. 1)

Nous sommes donc avertis que ce catéchisme est une mise en application de Vatican II. « Il doit tenir compte des explications de la doctrine que le Saint-Esprit a suggérées à l'Église au cours des siècles. » (p. 2) « Il comportera donc du neuf et de l'ancien. » (id.) Ce qui est ancien c'est surtout « *l'ordre* traditionnel et déjà suivi par le catéchisme de saint Pie V » (id.), tandis que « *le contenu* est souvent exprimé de façon nouvelle. » (id.) Autrement dit « un vin nouveau dans de vieilles outres », contrairement au conseil de Notre Seigneur (Mt 9/17).

Le but œcuménique du catéchisme est aussi clairement explicité par le pape : « Il veut apporter un soutien aux efforts œcuméniques animés par le saint désir de l'unité de tous les chrétiens. » (p. 3)

Le pape déclare aussi que ce catéchisme est le fruit d'une large collaboration et « reflète ainsi la nature collégiale de l'épiscopat. »

Enfin, quant à sa valeur doctrinale, le pape le présente comme « un instrument valable et autorisé au service de la communion ecclésiale et comme une norme sûre pour l'enseignement de la foi. » (p. 2) Mais il « n'est pas destiné à remplacer les catéchismes locaux composés par les autorités ecclésiastiques, les évêques diocésains et les conférences épiscopales, surtout quand ils ont reçu l'approbation du Siège apostolique. » (p. 3) On ne pourra donc pas s'en servir pour demander la suppression des mauvais catéchismes, même s'ils n'ont pas reçu l'approbation de Rome.

Le pape a présenté le catéchisme dans la matinée du 7 décembre 1992. A cette occasion, il a insisté sur la valeur et la signification du catéchisme. C'est, dit-il, « un

² — *La Documentation catholique* n° 2063 du 3 janvier 1993, pp. 1 à 3.

événement d'une richesse et d'une importance incomparables³. » « La publication du texte doit sans aucun doute se placer *parmi les événements majeurs de l'histoire récente de l'Église.* »

Le pape confirme que ce catéchisme se veut conforme « aux enseignements du concile Vatican II ». « Dans ce *texte autorisé*, l'Église présente à ses enfants, *avec une autoconscience renouvelée* grâce à la lumière de l'Esprit, le mystère du Christ où se reflète la splendeur du Père. » « Ce catéchisme constitue surtout un don "véridique", à savoir un don qui présente la Vérité révélée par Dieu *en Christ*⁴ et qu'il confia à son Église. Le catéchisme exprime cette vérité, *à la lumière du concile Vatican II*, telle qu'elle est *crue*⁵, *célébrée*, *vécue* et *priée* par l'Église. » Jadis on nous demandait d'accepter le concile à la lumière de la Tradition, aujourd'hui la démarche est inversée. On retrouve la même expression dans le catéchisme au § 11. Remarquons aussi à cette occasion que, pour le pape, la vérité est d'abord crue et vécue avant d'être exprimée. C'est une démarche typiquement moderniste, puisque le modernisme pense que la foi provient du subconscient et de l'expérience intérieure de chacun. Mais c'est contraire à la pensée de saint Paul pour qui la foi est *ex auditu* (Ro 10/17), c'est-à-dire qu'elle provient de la prédication.

Le pape confirme aussi le dessein œcuménique du catéchisme : « En définissant les lignes de l'identité doctrinale catholique, le catéchisme peut constituer un appel affectueux pour tous ceux qui ne font pas partie de la communauté catholique également. Puissent-ils comprendre que cet instrument ne réduit pas, mais élargit le cadre de l'unité multiforme, *en offrant une nouvelle impulsion au chemin vers cette plénitude de la communion* qui reflète et d'une certaine manière anticipe l'unité totale de la cité céleste, "où règne la vérité, où la charité est la loi, où l'extension est l'éternité" (Saint Augustin, *Epist.* 138, 3). » « Les hommes, d'aujourd'hui et de toujours, ont besoin du Christ. *A travers des voies multiples et parfois incompréhensibles, ils le cherchent avec insistance, l'invoquent constamment, le désirent ardemment.* » Nous retrouvons dans cette dernière phrase une analogie avec la nouvelle théologie de Karl Rahner pour qui tout homme est un chrétien anonyme⁶.

Le lendemain, 8 décembre 1992, le pape « présidait la sainte messe en la basilique Sainte-Marie-Majeure⁷. » Au cours de l'homélie, il revint sur la question du

³ — Cette citation et les suivantes sont tirées de *L'Osservatore romano* en langue française du 15 décembre 1992, p. 5.

⁴ — Quelle tristesse de voir le pape lui-même sacrifier à la mode de parler comme les protestants en disant *en Christ*, alors que les catholiques on toujours parlé *du Christ*, ce qui est bien plus exact, le mot *Christ* signifiant *Messie*.

⁵ — Ce mot et les suivants sont en italique dans le texte.

⁶ — Sur cette question, voir la recension du livre de Dörmann, *L'étrange théologie de Jean-Paul II* dans ce n° du *Sel de la terre* (NDLR).

⁷ — Cette citation et les suivantes sont tirées de *L'Osservatore romano* en langue française du 15 décembre 1992, p. 4.

catéchisme. Il insista à nouveau sur le lien du catéchisme avec le concile : « *Avec la Mère de Dieu, l'Église remercie aujourd'hui pour le don du concile*⁸. (...) La communauté des croyants remercie aujourd'hui pour le catéchisme postconciliaire. (...) Il constitue le fruit le plus mûr et le plus complet de l'enseignement conciliaire, qui est présenté dans le riche cadre de toute la Tradition ecclésiale. » « Le fruit le plus mûr de l'enseignement conciliaire », cette expression rend si bien la pensée du pape que *L'Osservatore romano* n'a pas hésité à en faire le titre de ce sermon.

« Ô Marie, (...) toi qui, le jour de la Pentecôte étais présente en tant que Mère de l'Église, accueille ce fruit du travail de l'Église tout entière. » « Tous ensemble nous déposons le nouveau "Catéchisme de l'Église catholique" – qui est en même temps le don du Verbe révélé à l'humanité et le fruit du travail des évêques et des théologiens – entre les mains de celle qui... » Le pape lui-même emploie l'expression de *nouveau* catéchisme. Remarquons au passage cette expression « le fruit du travail » qui nous rappelle le nouvel offertoire, et aussi l'allusion à la Pentecôte : nous continuons, depuis le concile, de vivre une nouvelle révélation que les évêques et les théologiens doivent exprimer pour le service de la communauté ecclésiale.

Le cardinal Ratzinger

Il fut le président de la commission et du comité de rédaction qui a travaillé pendant six ans pour élaborer ce catéchisme. Il est donc bien placé pour nous en parler. Il en a fait une présentation à la salle de presse qui a été publiée dans *L'Osservatore romano* (version française) du 15 décembre 1992 à la page 6. Analysons brièvement ce texte.

Tout d'abord il nous apprend que l'édition française a été présentée la première le 16 novembre à Paris. Puis, entre cette date et le 7 décembre, sont sorties les versions italiennes et espagnoles. « Le texte officiel en latin sera publié plus tard ; il pourra ainsi tenir compte de ce que l'expérience des traductions⁹ a fait apparaître ou pourra encore suggérer. » Il semble que l'Église romaine – ou du moins son « équipe dirigeante » – ne soit pas très sûre de sa foi ; elle a besoin d'un « galop d'essai ».

Quelle est la question fondamentale traitée par le catéchisme ? « Après la chute des idéologies *le problème de l'homme*, le problème moral, se pose aujourd'hui et de façon totalement nouvelle à l'ordre du jour. » Accessoirement on parlera aussi de Dieu : « Le catéchisme parle de l'être humain, mais avec la conviction que la question sur l'homme ne peut être séparée de la question sur Dieu. *On ne parle pas correctement de l'homme si on ne parle pas aussi de Dieu.* »

⁸ — Cette expression et les deux suivantes sont en italique dans le texte.

⁹ — Traductions de quoi ? Le texte officiel en latin n'est pas encore publié, mais il est déjà traduit ; cela laisse rêveur. Notons aussi cet appel à *l'expérience* pour élaborer la norme de la foi.

D'où viendra la réponse à ce problème sur l'homme et « aussi » sur Dieu ? « Le catéchisme formule la réponse *qui provient de la grande expérience communautaire de l'Église de tous les siècles.* » C'est toujours la même démarche moderniste : la profession de la foi est l'expression de l'expérience intérieure des croyants.

Et quelle sera la réponse à cette question ? « *L'information fondamentale sur l'homme* dans le catéchisme est ainsi formulée ¹⁰ : l'homme est créé à l'image de Dieu, et à la ressemblance de Dieu. *Tout* ce qui est dit sur la juste conduite de l'homme se fonde sur cette perspective centrale. »

C'est ici que réside selon nous l'ambiguïté fondamentale du catéchisme. En effet cette phrase de la Genèse peut recevoir deux significations différentes.

Une interprétation classique est d'interpréter *l'image* comme la nature intellectuelle de l'homme et la *ressemblance* comme la grâce sanctifiante. Ainsi entendue, cette phrase ne s'applique qu'à Adam. En effet, tous les hommes après lui seront créés à l'image de Dieu, mais sans la ressemblance de Dieu. Il leur faudra attendre le baptême pour retrouver cette ressemblance. Et encore peut-on préciser que l'image est déformée par les séquelles du péché originel.

On peut aussi interpréter les mots *image* et *ressemblance* comme deux synonymes. Dans ce cas, on peut appliquer cette phrase de la Genèse à tout homme pour signifier que tout homme reçoit de Dieu une âme spirituelle. Mais on fait alors abstraction de la grâce sanctifiante. On ne pourra donc pas en déduire la *vraie* dignité de l'homme puisque celle-ci consiste à participer à la nature divine. L'homme n'est pas vraiment digne parce qu'il est un homme (pécheur), mais parce qu'il est devenu fils de Dieu par la grâce. Comme le disait Monseigneur Lefebvre, il n'y a pas de dignité de l'homme, il y a seulement la dignité du chrétien. Et ce chrétien sera d'autant plus digne qu'il sera plus l'ami de Dieu. Notre Seigneur n'a pas la même dignité qu'un autre homme, la très sainte Vierge aura aussi une dignité suréminente, etc.

En ne faisant pas ces distinctions élémentaires entre la nature et la grâce, le cardinal et à sa suite le catéchisme vont tirer de cette phrase de la Genèse bien des erreurs. Or le cardinal prend soin de nous avertir lui-même : « *Tout* ce qui est dit sur la juste conduite de l'homme se fonde sur cette perspective centrale [à savoir : l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu]. Sur elle se fondent les droits humains. (...) Sur la ressemblance de Dieu se fonde aussi la dignité humaine qui demeure intangible dans chaque homme justement parce qu'il est un homme. » Tout ce qui sera dit sur l'homme sera donc faussé par cette faute originelle des rédacteurs du catéchisme : les droits de l'homme, la dignité humaine, l'exigence de bonheur de la nature humaine, etc.

¹⁰ — *L'Osservatore romano* met ici un point-virgule. Nous supposons qu'il s'agit d'une « coquille » et nous mettons deux points.

Citons quelques exemples donnés par le cardinal lui-même : « Tous les êtres humains ont une égale dignité. » C'est faux : un baptisé n'a pas la même dignité qu'un non-baptisé, un pécheur n'a pas la même dignité qu'un saint.

« *L'exigence* de bonheur fait partie de notre nature. » « La morale du catéchisme a son point de départ dans ce que le Créateur a déposé dans le cœur de chaque homme – *l'exigence* du bonheur et de l'amour. Ici devient visible ce que signifie "ressemblance" avec Dieu : l'être humain est semblable à Dieu du fait qu'il peut aimer et qu'il est capable de vérité. C'est pourquoi le comportement moral est, dans le sens le plus profond de la parole, un comportement à la mesure de la *création*. » Tout cela est faux à la suite de cette grave confusion entre la nature et la grâce. En effet, notre vrai bonheur ne se trouve que dans l'amour *supernaturel* de Dieu. L'être humain ne peut aimer Dieu (comme il faut) que par la charité, et il n'est capable de vérité (complète) que par la foi. Mais tout cela ne fait pas « partie de notre nature. » Dieu ne l'a pas « déposé dans le cœur de chaque homme. » Notre nature sans la grâce, telle qu'elle existe dans tous les hommes avant le baptême, est incapable d'aimer Dieu comme il faut. Saint Thomas explique que l'homme sans la grâce est incapable de respecter le premier commandement « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme... » Notre nature sans la grâce est incapable de désirer efficacement le vrai bonheur, elle ne saurait « l'exiger ». Si elle l'exigeait, ce bonheur ne serait plus gratuit.

Le cardinal précise que le comportement selon la nature dont parle le catéchisme est un « comportement à partir de ce qui a été placé dans notre être par le Créateur. En conséquence, le cœur de toute morale est l'amour et, en suivant toujours cette indication, on rencontre inévitablement le Christ, l'amour de Dieu fait homme. » C'est peut-être lyrique, mais c'est toujours aussi faux. L'amour, tel que notre nature en est capable sans la grâce, « à partir de ce qui a été placé dans notre être par le Créateur », est incapable de nous faire rencontrer le Christ. Il est tout au plus une disposition ; pour rencontrer le Christ, il faut aussi et avant tout *l'aide de la grâce* pour nous faire produire l'acte de foi. Ce silence sur la grâce, qui équivaut ici à une négation, est évidemment très grave.

Première conclusion

Avant même l'étude du catéchisme, nous pouvons tirer quelques enseignements de cet examen des « interprétations authentiques ».

Tout d'abord *l'importance* du nouveau catéchisme. Le pape lui-même insiste sur l'importance et l'autorité de ce catéchisme.

Cette importance est confirmée par le succès de librairie. Certes il y a eu une vaste publicité que n'a jamais connue aucun catéchisme catholique. Mais cela ne suffit sans doute pas à expliquer la vente de plus de 500 000 exemplaires en quelques semaines. Il faut aussi tenir compte de ce que les fidèles sont privés d'enseignement

doctrinal depuis trente années. Il y a eu le concile ; mais, malgré sa volonté d'être un concile *pastoral*, Vatican II n'est pas à la portée de tous les catholiques, et la plupart ne se sont pas lancés dans l'étude de ses nombreux textes. Quant aux catéchismes et autres *Pierres vivantes*, le moins qu'on puisse en dire est que leur contenu doctrinal est faible, sinon inconsistant. Les fidèles ont dû vivre selon des pratiques qui leur ont été imposées au nom de l'obéissance. Voici qu'on leur donne enfin la possibilité de connaître les principes qui ont guidé ces réformes : on comprend leur désir de s'instruire, car il est satisfaisant pour l'esprit de savoir pourquoi on agit.

Ce qu'ils vivaient mal ou avec difficulté, il est à craindre que le nouveau catéchisme ne le fasse pénétrer dans leur esprit et que maintenant ils adhèrent plus totalement à ces nouvelles « vérités » qu'ils ont pris l'habitude de vivre. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons fait remarquer, le pape insiste aussi sur le fait que ce catéchisme est la suite logique du concile, « le fruit le plus mûr et le plus complet de l'enseignement conciliaire. » Ce catéchisme est très important parce qu'il va permettre de mieux diffuser les nouvelles idées conciliaires et post-conciliaires, notamment en matière d'œcuménisme.

Le pape insiste surtout sur l'autorité du catéchisme et son importance pour appliquer le concile Vatican II. Le cardinal Ratzinger met davantage l'accent sur son contenu et nous indique son erreur fondamentale qui est à la racine des erreurs de l'œcuménisme et de la liberté religieuse : un naturalisme pseudo-surnaturel. La nature humaine est non seulement capable de la grâce, mais elle l'exige pour le bonheur de l'homme ; la rédemption est universelle ; le monde est plein de grâce. Mais voyons ce contenu plus en détail.



Nous distinguerons dans le catéchisme quatre thèmes principaux : la dignité de l'homme, son caractère d'ami et de fils de Dieu, la nature de l'Église et les principes de la morale. Pour chacun d'entre eux, nous citerons abondamment le catéchisme, pour bien montrer aux lecteurs que ce n'est pas nous qui lui prêtons nos pensées. Toutefois, nous ne citerons pas tout, ne voulant pas lasser la patience des lecteurs ni risquer de nous faire condamner pour avoir recopié intégralement un catéchisme protégé par *copyright*.

La dignité de l'homme

Il y a quarante références au mot *dignité* dans l'index, dont plusieurs indiquent un passage assez long. Citons d'abord ce que le cardinal Ratzinger nommait ci-dessus

« l'information fondamentale sur l'homme » (les italiques sont de nous, sauf indication contraire) :

« Connaître l'unité et la vraie dignité de tous les hommes : tous, ils sont faits à "l'image et à la ressemblance de Dieu ¹¹". » (CEC, § 225)

Nous avons déjà expliqué l'erreur de cette nouvelle théorie. L'homme marqué par le péché originel naît sans la grâce de Dieu. Par suite, il n'a pas sa vraie dignité, celle d'être fils de Dieu par le baptême.

Cette erreur fondamentale sur la dignité de l'homme en entraîne d'autres, par exemple de dire que la dignité de l'homme est inamissible ¹². Un criminel ne perd pas sa dignité, puisque celle-ci consiste à avoir une âme spirituelle ; à la limite, les damnés de l'enfer (s'il y en a) auront encore toute leur dignité.

« L'homme et la femme ont *une dignité inamissible* qui leur vient immédiatement de Dieu leur créateur ¹³. L'homme et la femme sont, avec une même dignité, à l'image de Dieu. Dans leur "être-homme" et leur "être-femme", ils reflètent la sagesse et la bonté du Créateur. » (CEC, § 369)

Autre conséquence fautive : tous les hommes ont la même dignité. Un saint ne sera pas plus digne qu'un pécheur, la sainte Vierge ne sera pas plus digne que n'importe quelle femme.

« Entre tous les fidèles du Christ, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe, quant à la dignité et à l'activité, *une véritable égalité* en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propre de chacun ¹⁴. » (CEC, § 872)

Bien que ce paragraphe fonde la dignité du chrétien sur son vrai fondement, « la régénération dans le Christ », il est quand même erroné puisqu'il en tire faussement la conséquence que tous les chrétiens sont égaux : c'est contraire à l'Écriture qui nous avertit qu'il y a toutes sortes de dons de la grâce et que les membres de l'Église sont complémentaires, mais inégaux (le pied n'est pas l'œil, dit saint Paul).

« L'homme et la femme sont créés, c'est-à-dire ils sont voulus par Dieu : dans une *parfaite égalité* en tant que personnes humaines, d'une part, et d'autre part, dans leur

¹¹ — Gn 1/26.

¹² — qui ne peut être perdue.

¹³ — Cf. Gn 2, 7-22.

¹⁴ — CIC, can. 208 ; cf. LG 32 – 4, AA 2.

être respectif d'homme et de femme. "Être homme", "être femme" est une réalité bonne et voulue par Dieu. » (CEC, § 369)

Quant à cette égalité entre l'homme et la femme, elle existe dans l'ordre de la grâce (dans le Christ, il n'y a plus ni homme ni femme, nous dit saint Paul), mais pas dans l'ordre de la nature où il y a une hiérarchie naturelle entre l'homme et la femme.

Autre conséquence erronée : tous les hommes auront une égale dignité et toute discrimination sera injuste :

« L'égalité entre les hommes porte essentiellement sur leur dignité personnelle et les droits qui en découlent : "Toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue *ou la religion*, doit être dépassée, comme contraire au dessein de Dieu ¹⁵". » (CEC, § 1935)

« Il existe aussi des *inégalités iniques* qui frappent des millions d'hommes et de femmes. Elles sont en contradiction ouverte avec l'Évangile : "L'égale dignité des personnes exige que l'on parvienne à des conditions de vie plus justes et plus humaines. Les inégalités économiques et sociales excessives entre les membres ou entre les peuples d'une seule famille humaine font scandale. Elles font obstacle à la justice sociale, à l'équité, à la dignité de la personne humaine, ainsi qu'à la paix sociale et internationale ¹⁶". » (CEC, § 1938)

¹⁵ — GS 29, § 2.

¹⁶ — GS 29, § 3.

La dignité est la liberté

Nous avons vu que le catéchisme fait consister la dignité de l'homme dans le fait d'avoir été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. Pour saint Augustin, saint Thomas et toute la Tradition, l'homme est à l'image de Dieu parce que son âme est une substance spirituelle douée d'intelligence et de volonté, et qu'ainsi il ressemble à la Sainte Trinité. Mais pour le nouveau catéchisme, ce qui caractérise avant tout l'image de Dieu, c'est la liberté :

« En vertu de son âme et de ses puissances spirituelles d'intelligence et de volonté, l'homme est doté de liberté, "*signe privilégié de l'image divine* 17". » (CEC, § 1705)

« Sommes-nous convaincus que "nous ne savons que demander pour prier comme il faut 18 ?" Demandons-nous à Dieu "les biens convenables ?" Notre Père sait bien ce qu'il nous faut, avant que nous le lui demandions 19, mais il attend notre demande parce que *la dignité de ses enfants est dans leur liberté*. Or il faut prier avec son Esprit de liberté, pour pouvoir connaître en vérité son désir 20. » (CEC, § 2736)

« Dieu a créé l'homme raisonnable en lui conférant *la dignité d'une personne douée de l'initiative et de la maîtrise de ses actes*. "Dieu a laissé l'homme à son propre conseil (Si 15/14) pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à Lui, parvenir à la pleine et bienheureuse perfection 21" : "L'homme est raisonnable, et par là semblable à Dieu, créé libre et maître de ses actes 22". » (CEC, § 1730)

Remarquons au passage que la citation de saint Irénée exprime plutôt que la ressemblance de l'homme avec Dieu consiste dans sa raison, la liberté n'étant qu'une conséquence. Cela n'a pas empêché les auteurs du catéchisme de choisir cette citation pour affirmer que la dignité de l'homme consiste dans sa liberté.

Puisque la dignité de l'homme consiste dans sa liberté, l'homme aura évidemment un droit inaliénable à la liberté :

« La liberté s'exerce dans les rapports entre les êtres humains. Chaque personne humaine, créée à l'image de Dieu, a le droit naturel d'être reconnue comme un être libre et responsable. Tous doivent à chacun ce devoir du respect. *Le droit à l'exercice de la liberté est une exigence inséparable de la dignité de la personne humaine*, notamment

17 — GS 17.

18 — Rm 8, 26.

19 — Cf. Mt 6, 8.

20 — Cf. Rm, 8, 27.

21 — GS 17.

22 — S. Irénée, Hær. 4, 4, 3.

en matière morale et religieuse²³. Ce droit doit être civilement reconnu et protégé dans les limites du bien commun et de l'ordre public²⁴. » (CEC, § 1738)

Ainsi la liberté doit être favorisée sous toutes ses formes et toute inégalité ou contrainte est une offense à la dignité de l'homme :

« L'homme a le droit d'agir en conscience et en liberté afin de prendre personnellement les décisions morales. "L'homme ne doit pas être contraint d'agir contre sa conscience. Mais il ne doit pas être empêché non plus d'agir selon sa conscience, surtout en matière religieuse²⁵". (CEC, § 1782)

« *La charité passe toujours par le respect du prochain et de sa conscience* : "En parlant contre les frères ou en blessant leur conscience (...), c'est contre le Christ que vous péchez²⁶". "Ce qui est bien, c'est de s'abstenir (...) de tout ce qui fait buter ou tomber ou faiblir ton frère²⁷" » (CEC, § 1789)

Si on regarde les citations de saint Paul dans leur contexte, on voit qu'il s'agit d'éviter des actes indifférents en eux-mêmes pour ne pas scandaliser quelqu'un qui les comprendrait mal et en prendrait occasion de pécher. Il ne s'agit pas de respecter sa conscience au sens moderne employé par le catéchisme, c'est-à-dire de ne pas l'empêcher de pécher. Cette sollicitation d'un texte de l'Écriture est bien caractéristique et prouve que la théorie moderne de la liberté de conscience n'a aucun fondement dans la révélation.

Ainsi le rôle de l'Église dans le domaine politique, qui consistait autrefois à faire respecter la loi de Dieu et à rappeler aux chefs d'États leur devoir d'aider les âmes à se sauver, consiste maintenant uniquement à rappeler cette doctrine des droits de l'homme fondés sur la dignité-liberté de la personne humaine :

« La justice sociale ne peut être obtenue que dans le respect de la dignité transcendante de l'homme. La personne représente le but ultime de la société, qui lui est ordonnée : "*La défense et la promotion de la dignité humaine nous ont été confiées par le Créateur*. Dans toutes les circonstances de l'histoire, les hommes et les femmes en sont rigoureusement responsables et débiteurs²⁸". » (CEC, § 1929)

« Le respect de la dignité humaine implique celui des droits qui découlent de sa dignité de créature. Ces droits sont antérieurs à la société et s'imposent à elle. Ils fondent la légitimité morale de toute autorité : en les bafouant, ou en refusant de les

²³ — Cf. DH 2.

²⁴ — Cf. DH 7.

²⁵ — DH 3.

²⁶ — 1 Co, 8, 12.

²⁷ — Rm, 14, 21.

²⁸ — SRS 47.

reconnaître dans sa législation positive, une société mine sa propre légitimité morale ²⁹. Sans un tel respect, une autorité ne peut que s'appuyer sur la force ou la violence pour obtenir l'obéissance de ses sujets. *Il revient à l'Église de rappeler ces droits à la mémoire des hommes de bonne volonté*, et de les distinguer des revendications abusives ou fausses. » (CEC, § 1930)

« *Il appartient à la mission de l'Église* de “porter un jugement moral, même en des matières qui touchent le domaine politique, quand *les droits fondamentaux de la personne* ou le salut des âmes l'exigent, en utilisant tous les moyens, et ceux-là seulement, qui sont conformes à l'Évangile et en harmonie avec le bien de tous, selon la diversité des temps et des situations ³⁰”. » (CEC, § 2246)

Notons que, dans ce dernier paragraphe, la défense des droits de l'homme passe avant la préoccupation du salut des âmes.

Autre manière de dire la même chose : l'Église est chargée de défendre la transcendance de la personne humaine, cette transcendance consistant précisément dans sa dignité-liberté :

« L'Église qui, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique, est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine. “L'Église respecte et promeut la liberté politique et la responsabilité des citoyens ³¹”. » (CEC, § 2245)

Parmi les droits de l'homme que l'Église doit défendre, il y a évidemment le droit à la liberté religieuse, fondé comme les autres sur la dignité-liberté de l'homme :

« “Qu'en matière religieuse, nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites, suivant sa conscience en privé comme en public, seul ou associé à d'autres ³²”. Ce droit est fondé sur la nature même de la personne humaine dont la dignité la fait adhérer librement à la vérité divine qui transcende l'ordre temporel. C'est pourquoi il “persiste même en ceux-là qui ne satisfont pas à l'obligation de chercher la vérité et d'y adhérer ³³”. » (CEC, § 2106)

« “Si, en raison des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent des peuples, une reconnaissance civile spéciale est accordée dans l'ordre juridique de la cité à une société religieuse donnée, il est nécessaire qu'en même temps, pour tous les citoyens et toutes les communautés religieuses, le droit à la liberté en matière religieuse soit reconnu et respecté ³⁴”. » (CEC, § 2107)

²⁹ — Cf. PT 65.

³⁰ — GS 76, § 5.

³¹ — GS 76, § 3.

³² — DH 2.

³³ — DH 2.

³⁴ — DH 6.

« Le droit à la liberté religieuse n'est ni la permission morale d'adhérer à l'erreur ³⁵, ni un droit supposé à l'erreur ³⁶, mais un droit naturel de la personne humaine à la liberté civile, c'est-à-dire à l'immunité de contrainte extérieure, dans de justes limites, en matière religieuse, de la part du pouvoir politique. Ce droit naturel doit être reconnu dans l'ordre juridique de la société de telle manière qu'il constitue un droit civil ³⁷. » (CEC, § 2108)

Voici la citation de la référence à Pie XII à laquelle renvoie la note : « Ce qui ne répond pas à la vérité et à la loi morale n'a objectivement aucun droit à l'existence, ni à la propagande, ni à l'action. » Pie XII ne condamne pas seulement « un droit supposé à l'erreur », comme le dit le catéchisme, mais aussi un droit à la propagande et à l'action de l'erreur et du mal. Or, reconnaître un « droit naturel à l'immunité de contrainte » d'une fausse religion, n'est-ce pas précisément leur reconnaître un droit à l'action et à la propagande ?

« Le droit à la liberté religieuse ne peut être de soi ni illimité ³⁸, ni limité seulement par un "ordre public" conçu de manière positiviste ou naturaliste ³⁹. Les "justes limites" qui lui sont inhérentes doivent être déterminées pour chaque situation sociale par la prudence politique, selon les exigences du bien commun, et ratifiées par l'autorité civile selon des "règles juridiques conformes à l'ordre moral objectif ⁴⁰". » (CEC, § 2109)

On sent dans ce dernier paragraphe et dans ces références à Pie VI et à Pie IX une tentative de justifier la doctrine conciliaire sur la liberté religieuse face aux accusations des traditionalistes. Pour rendre conforme cette nouvelle doctrine avec la doctrine traditionnelle, il faudrait que les « justes limites » soient le respect de la loi naturelle dans un pays païen et le respect de la loi chrétienne dans un pays chrétien ; ce qui est visiblement contraire à l'enseignement conciliaire tel qu'il est interprété par Rome elle-même ⁴¹.

³⁵ — Cf. Léon XIII, enc. *Libertas præstantissimum*.

³⁶ — Cf. Pie XII, discours du 6 décembre 1953.

³⁷ — Cf. DH 2.

³⁸ — Cf. Pie VI, bref *Quod aliquantum*.

³⁹ — Cf. Pie IX, enc. *Quanta cura*.

⁴⁰ — DH 7.

⁴¹ — Sur cette question, voir l'article « La déclaration sur la liberté religieuse du concile Vatican II est-elle compatible avec la Tradition ? » in *Le sel de la terre* n° 2 (NDLR).

Tout homme est ami et fils de Dieu

L'alliance avec Noé

« Une fois l'unité du genre humain morcelée par le péché, *Dieu cherche tout d'abord à sauver l'humanité en passant par chacune de ses parties*. L'alliance avec Noé d'après le déluge ⁴² exprime le principe de l'Économie divine envers les "nations", c'est-à-dire envers les hommes regroupés "d'après leur pays, chacun selon sa langue, et selon leurs clans" (Gn 10, 5) ⁴³. » (CEC, § 56)

Nous apprenons donc que « Dieu cherche à sauver l'humanité en passant par chacune de ses parties », ce qui laisse supposer que Dieu a accordé à chaque partie de l'humanité une religion qui continue cette alliance avec Noé. Le signe de l'alliance avec Noé ayant été l'arc-en-ciel, on ne s'étonne pas que ce symbole soit largement utilisé par l'Église conciliaire pour exprimer son œcuménisme, par exemple lors de la réunion interreligieuse de Bruxelles en septembre 1992. Jusqu'à Vatican II, les catholiques croyaient plutôt ce que dit saint Paul, à savoir que les païens, avant l'incarnation, devaient observer la loi naturelle pour se sauver. La seule véritable alliance passée entre Dieu et les hommes en vue de constituer une religion pour une partie de l'humanité a été l'alliance du Sinaï. Et depuis l'incarnation, juifs et païens doivent embrasser la religion chrétienne pour se sauver.

« L'alliance avec Noé est en vigueur tant que dure le temps des nations ⁴⁴, jusqu'à la proclamation universelle de l'Évangile. La Bible vénère quelques grandes figures des "nations", tels qu'"Abel le juste", le roi-prêtre Melchisédech ⁴⁵, figure du Christ, ⁴⁶ ou les justes "Noé, Daniel et Job" (Ez 14, 14). Ainsi l'Écriture exprime quelle hauteur de sainteté peuvent atteindre ceux qui vivent selon l'alliance de Noé dans l'attente que le Christ "rassemble dans l'unité tous les enfants de Dieu dispersés" (Jn 11, 52). » (CEC, § 58)

Non seulement le catéchisme laisse entendre que les religions païennes sont des conséquences de l'alliance de Noé, mais il laisse maintenant clairement penser que cette alliance n'a pas été supprimée puisqu'elle reste valable jusqu'à la proclamation universelle de l'Évangile et jusqu'à ce que « le Christ rassemble dans l'unité tous les enfants de Dieu dispersés », ce qui n'est pas réalisé tant que l'œcuménisme n'a pas encore abouti. Ainsi, il semble bien que, même aujourd'hui, «

⁴² — Cf. Gn 9, 9.

⁴³ — Cf. Gn 10, 20-31.

⁴⁴ — Cf. Lc 21, 24.

⁴⁵ — Cf. Gn 14, 18.

⁴⁶ — Cf. He 7, 3.

ceux qui vivent selon l'alliance de Noé peuvent atteindre [une grande] hauteur de sainteté ».

L'Ancienne Alliance

Si les païens peuvent prétendre à être amis de Dieu grâce à l'alliance avec Noé, c'est encore plus clair pour les juifs, puisque « l'Ancienne Alliance n'a jamais été révoquée » :

« L'Ancien Testament est une partie inamissible de l'Écriture Sainte. Ses livres sont divinement inspirés et conservent une valeur permanente⁴⁷ car *l'Ancienne Alliance n'a jamais été révoquée.* » (CEC, § 121)

« *Le rapport de l'Église avec le Peuple Juif.* L'Église, Peuple de Dieu dans la Nouvelle Alliance, découvre, en scrutant son propre mystère, son lien avec le Peuple Juif⁴⁸, “à qui Dieu a parlé en premier⁴⁹”. A la différence des autres religions non chrétiennes, la foi juive est déjà réponse à la révélation de Dieu dans l'Ancienne Alliance. C'est au Peuple Juif qu'appartiennent l'adoption filiale, la gloire, les alliances, la législation, le culte, les promesses et les patriarches, lui de qui est né, selon la chair, le Christ” (Rm 9, 4-5) car “les dons et l'appel de Dieu sont sans repentance” (Rm 11, 29). » (CEC, § 839)

Le Christ est mort pour tous

Il est vrai que le Christ a offert sa vie pour tous les hommes et que sa mort offerte par amour est capable de sauver tous les pécheurs. Cependant il est nécessaire d'appliquer à chacun cette rédemption. « Cette application se fait par le baptême, la pénitence et les autres sacrements qui tiennent leur vertu de la passion du Christ⁵⁰. » « C'est aussi par la foi que la passion du Christ nous est appliquée afin que nous en percevions les fruits⁵¹. » Par conséquent, même si le Christ a offert sa vie pour tous, tous ne seront pas sauvés, car tous ne profitent pas de sa mort par la foi et les sacrements. Le catéchisme est pour le moins ambigu sur cette question :

« Cet amour est sans exclusion, Jésus l'a rappelé en conclusion de la parabole de la brebis perdue : “Ainsi on ne veut pas, chez votre Père qui est aux cieux, qu'un seul de ses petits se perde” (Mt 18, 14). Il affirme “donner sa vie en rançon *pour la multitude*” (Mt 20, 28) ; *ce dernier terme n'est pas restrictif*: il oppose l'ensemble de

⁴⁷ — Cf. DV 14.

⁴⁸ — Cf. NA 4.

⁴⁹ — MR, Vendredi Saint 13 : oraison universelle VI.

⁵⁰ — *S Th* III, q. 49, a. 1, ad 4.

⁵¹ — *S Th* III, q. 49, a. 1, ad 5.

l'humanité à l'unique personne du Rédempteur qui se livre pour la sauver ⁵². L'Église, à la suite des apôtres ⁵³, enseigne que le Christ est mort pour tous les hommes sans exception. "Il n'y a, il n'y a eu et il n'y aura aucun homme pour qui le Christ n'ait souffert ⁵⁴." » (CEC, § 605)

Cette traduction du latin *pro multis* en *pour la multitude* est fautive quand on précise que ce terme « n'est pas restrictif ». Ce terme est bel et bien restrictif.

« C'est "l'amour jusqu'à la fin" (Jn 13, 1) qui confère sa valeur de rédemption et de réparation, d'expiation et de satisfaction au sacrifice du Christ. Il nous a tous connus et aimés dans l'offrande de sa vie ⁵⁵. "L'amour du Christ nous presse, à la pensée que, si un seul est mort pour tous, alors tous sont morts" (2 Co 5, 14). Aucun homme, fût-il le plus saint, n'était en mesure de prendre sur lui les péchés de tous les hommes et de s'offrir en sacrifice pour tous. L'existence dans le Christ de la Personne divine du Fils, qui dépasse et, en même temps, embrasse toutes les personnes humaines, et qui le constitue Tête de toute l'humanité, rend possible son sacrifice rédempteur *pour tous*. » (CEC, § 616)

En assumant une nature humaine, Jésus-Christ n'a pas assumé toutes nos personnes. Il a assumé la nature humaine de sa propre Personne divine, mais non celle de chacune de nos personnes. Il est mort pour tous, mais il ne peut appliquer la vertu salvifique de son sang que pour les âmes qui viennent à lui avec humilité, foi et amour.

Les limbes ?

Les limbes sont niés en pratique, et cela concorde tout à fait avec ce que nous venons de voir. Puisqu'il n'est plus nécessaire que la vertu de la passion du Christ nous soit appliquée par la foi et les sacrements, il n'y a pas de raison de fermer la porte du ciel aux petits enfants morts sans baptême :

« Quant aux *enfants morts sans baptême*, l'Église ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux. En effet la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés ⁵⁶, et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui lui a fait dire : "Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas" (Mc 10, 14), nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans baptême. D'autant plus pressant est aussi

⁵² — Cf Rm 5, 18-19.

⁵³ — Cf 2 Co 5, 15 ; Jn 2, 2.

⁵⁴ — Cc. Quiercy en 853 : DS 624.

⁵⁵ — Cf Ga 2, 20 ; Ep 5, 2, 25.

⁵⁶ — Cf. 1 Tm 2, 4.

l'appel de l'Église à ne pas empêcher les petits enfants de venir au Christ par le don du saint Baptême. » (CEC, § 1261)

Cette négation des limbes est très grave. La doctrine catholique sur les limbes n'est pas définie, mais elle est certaine. Rappelons-la brièvement. La peine du péché originel est la privation de la vision de Dieu ⁵⁷. Ceux qui meurent avec le péché originel vont aux limbes, où ils demeureront pendant toute l'éternité ⁵⁸. Aux limbes, ils jouissent d'un bonheur naturel, sans haine de Dieu et sans peine du sens ⁵⁹. Ces trois affirmations ne sont pas définies, mais elles sont enseignées de manière certaine.

La mort du chrétien

La réflexion sur la mort a toujours été pour les chrétiens l'occasion d'une crainte salutaire. Le chrétien en tire comme leçon qu'il doit éviter par-dessus tout le péché mortel (car il n'y a pas de plus grand malheur que de mourir en état de péché mortel), qu'il doit faire des efforts pour éviter le péché véniel et qu'il doit aussi chercher à faire pénitence pour éviter le purgatoire. Mais, pour le catéchisme, il n'y a rien à craindre dans la mort. Voici ce qu'il dit des funérailles chrétiennes. Tout d'abord il décrit ainsi le sens de la mort :

« Le sens chrétien de la mort est révélé dans la lumière du mystère pascal de la mort et de la résurrection du Christ, en qui repose notre unique espérance. Le chrétien qui meurt dans le Christ Jésus "quitte ce corps pour aller demeurer auprès du Seigneur" (2 Co 5, 8). » (CEC, § 1681)

« Le jour de la mort inaugure pour le chrétien, au terme de sa vie sacramentelle, l'achèvement de sa nouvelle naissance commencée au baptême, la "ressemblance" définitive à "l'image du Fils" conférée par l'onction de l'Esprit-Saint et la participation au Festin du Royaume qui était anticipée dans l'eucharistie, même si d'ultimes purifications lui sont encore nécessaires pour revêtir la robe nuptiale. » (CEC, § 1682)

« L'Église qui, comme Mère, a porté sacramentellement en son sein le chrétien durant son pèlerinage terrestre, l'accompagne au terme de son cheminement pour le remettre "entre les mains du Père". Elle offre au Père, dans le Christ, l'enfant de sa grâce, et elle dépose en terre, dans l'espérance, le germe du corps qui ressuscitera dans la gloire ⁶⁰. Cette offrande est pleinement célébrée par le Sacrifice eucharistique ; les bénédictions qui précèdent et qui suivent sont des sacramentaux. » (CEC, § 1683)

⁵⁷ — Innocent III, Dz 1201.

⁵⁸ — Benoît XII contre les Arméniens, Dz 536.

⁵⁹ — Saint Pie V contre Baïus, Dz 1049.

⁶⁰ — Cf. 1 Co 15, 42-44.

On voit à cet exemple combien le catéchisme est peu pastoral. Car s'il y a une occasion de faire réfléchir les chrétiens, c'est bien l'occasion de la mort d'un proche. Il faut le faire avec charité, bien sûr, mais il ne faut pas confondre la charité avec l'anesthésie des consciences. Même à l'occasion du suicide, le catéchisme cherche au maximum à rassurer les consciences :

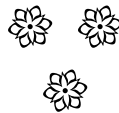
« On ne doit pas désespérer du salut éternel des personnes qui se sont donné la mort. Dieu peut leur ménager, par les voies que lui seul connaît, l'occasion d'une salutaire repentance. L'Église prie pour les personnes qui ont attenté à leur vie. » (CEC, § 2283)

Nous sommes loin de la pastorale de l'Église « anté-conciliaire » qui refusait les obsèques ecclésiastiques aux suicidés, lorsque ceux-ci n'avaient pas donné de signes de contrition. Pourtant, c'est bien cette attitude qui correspond à la vraie charité : par ce refus elle montrait la gravité du suicide et contribuait beaucoup à en diminuer la tentation pour les chrétiens, les aidant ainsi à se sauver.

Après avoir réfléchi sur le sens de la mort, le catéchisme donne quelques indications sur la célébration des funérailles. Retenons ceci :

« C'est par l'Eucharistie ainsi célébrée en commun que la communauté des fidèles, spécialement la famille du défunt, apprend à vivre en communion avec celui qui "s'est endormi dans le Seigneur", en communiant au Corps du Christ dont il est membre vivant et en priant ensuite pour lui et avec lui. » (CEC, § 1689)

Le catéchisme encourage donc tous les assistants à communier à la messe des funérailles, sans rien dire sur les dispositions requises pour cela. Quand on sait qu'à l'occasion des funérailles beaucoup de personnes viennent qui ne mettent pas ordinairement les pieds à l'église, on mesure le nombre de sacrilèges que le catéchisme encourage.



LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !